

S. G. H. Ca. 111.10

KOPIE an: 162, 262, 266, CN
 Original bei: Wandel

T é l é g r a m m e No 160

Ottawa 18.12.75 09h.40

Politique

B e r n e

Pour commerce No 29. Aussi pour Direction politique et
 Ambassadeur Bindschedler.

Concerne uranium à Goesgen-Daeniken.

Directeur Vogt a été reçu par Prince, directeur "Atomic Energy
 Control Board". Au cours de l'entretien auquel j'ai pris part
 avec Weiersmüller, Prince a confirmé les propos relatés
 dans ma lettre du 20 novembre, à savoir que le gouvernement
 canadien, suite à la politique définie en 1974, n'autorise les
 exportations oxyde d'uranium que si les trois conditions sui-
 vantes sont remplies:

- a) Production et réserves suffisantes pour satisfaire aux besoins
 nationaux.
- b) Prix minimum qui est depuis janvier 1974 dollars 12,50 la livre
 et sera incessamment porté à 15 ou davantage.
- c) Garanties satisfaisantes quant au contrôle (safeguards).

ad a) Prince reconnaît que la transaction en cause ne pose, vu
 son volume, pas de problème sous l'angle des besoins nationaux,
 mais que conformément à la pratique constante l'approbation
 sera donnée avec réserve dans ce sens de façon à permettre
 si nécessaire la suspension des livraisons.

ad b) GD a accepté porter prix de base (floor price) à dollars
 12,50, dont 90 % sera adapté pour chaque livraison en fonction
 de l'évolution de l'indice canadien. Les détails peuvent vous

E. 4733

19.12.75 10h45 T.

Original envoyé au commerce

./.

Dodis



être donnés par Goesgen-Daeniken, qui a reçu le rapport Vogt.

ad C) Selon statement fait 1974, le gouvernement canadien n'autorisera dès 1 janvier aucune exportation vers des pays avec lesquels il n'a pas conclu d'accord portant engagement que le matériel ne servira pas à des explosions, garantie sur l'utilisation pacifique étant depuis l'affaire de l'Inde jugée insuffisante. Me réfère à mes rapports 16 janvier et 12 juin 1975. Ai fait remarquer qu'avions accord bilatéral et que négociation d'un nouvel accord n'avait à ma connaissance pas été demandé. Réponse fut que démarche devait avoir été faite ou était imminente. Nous avons aussi souligné sans succès que l'uranium canadien étant enrichi aux USA, sa réexportation tombera sous le coup de notre accord avec ce pays. La première livraison Gulf étant prévue pour février, le risque existe que faute d'accord le programme subisse retard. J'apprends de Vogt que l'uranium acheté à "Eldorado", selon le contrat déjà approuvé, se trouve encore au Canada avec risque que sa sortie ne soit pas autorisée.

Ai fait, à titre personnel, remarque à Prince les conséquences politique canadienne qui aboutit à remettre en cause et dans des délais très brefs des arrangements en vigueur et cela au moment même où les pays industrialisés entament des négociations en vue d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en sources d'énergie. Pictet.

Ambasuisse